18e ANNEE. N° 885 PARAIT LE SAMEDI 22 Février 1902

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN PROGRESSISTE

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

UNION RÉPUBLICAINE DÉMOCRATIQUE

On nous communique comme au Publicateur, la note suivante :

Samedi soir à 8 heures, les électeurs convoqués dans la salle du " Cercle Républicain de l'Avenir " au nombre de 500, ont décidé la formation d'une association qui, sous le nom d'*Union Républicaine Démocraque*, se propose une double action républicaine et électorale.

Après avoir arrêté les statuts et la ligne politique de l'association, on a procédé à l'élection d'un Comité directeur.

Ont été élus .

Président : M. MARTEL Henri, conseiller municipal de Sisteron :

Vice-Présidents : MM. AILLAUD Joseph, ancien conseiller municipal ;

ESTELLON Joseph, conseiller municipal, fermier au plan Massot ;

FIGUIÈRE Ferdinand, horticulteur, vice-président du Comice agricole ;

SILVESTRE Jean, ancien conseiller municipal ;

Sécrétaire Général : M. ROLLAND Théodore, ancien président du " Cercle de la Fraternité " :

Secrétaires : MM. LOUIS Léon, conseiller mnnicipal ;

RIPERT H., propriétaire cultiv. ;

AILLAUD Marcellin, propriétaire cultiv.

Trésoriers : MM. GONDRAN Roch, architecte de la ville ;

MASSOT Louis, propriétaire.

On a ensuite pris certaines mesures d'organisation et approuvé ce qu'avait fait la commision nommée à cet effet.

Arès une longue et complète exposition des réformes à faire, et l'affirmation d'une politique franchement républicaine et démocratique, d'union sociale, de progrès et de liberté, conforme aux principes de la déclaration des droits de l'Homme, l'assemblée vote par acclamations et applaudissements unanimes l'ordre du jour suivant :

« Les électeurs républicains, réunis au nombre de cinq cents, dans la salle du " Cercle de l'Avenir " décident de soutenir aux prochaines élections le programme de l'Union républicaine Démocratique et offrent la candidature au citoyen de la Trémoïlle, pour assurer le triomphe de la République réformatrice, libérale et démocratique. »

Les délégués des cantons et des communes ont unanimement approuvé leurs camarades de Sisteron, et déclaré être prêts à soutenir la candidature républicaine, patronnée par "l'Union républicaine démocratique"

On a assez partout de ces *faux républicains*, qui par des phrases creuses, dupent les électeurs, promettent tout et ne tiennent aucune promesse, font avant tout de la politique alimentaire, qui tourne à leur profit personnel, aux dépens des petits.

Ce que notre confrère ne dit pas, c'est l'enthousiasme qui a régné au *Cercle Républicain de l'Avenir* pendant toute la soirée de samedi dernier.

C'est aux acclamations de l'assemblée tout entière, au milieu des applaudissements sans cesse répétés qu'ont été adoptés les divers articles du programme de réformes et qu'ont été élus les membres du Comité directeur.

La salle, pourtant bien vaste de la rue de la Mission, était trop petite pour contenir les nombreux citoyens qui avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé.

Pendant ce temps, fidèle à ses procédés tapageurs habituels, M. Hubbard qui avait fait passer la grosse caisse pour annoncer son arrivée ne réunissait qu'un maigre auditoire pour écouter son boniment.

Il paraît que la conclusion de son discours aurait refroidi pas mal de ses partisans ; Dame ! il est toujours ennuyeux de payer pour être battu.

Réponse de M. de la Trémoïlle

L'ordre du jour que nous reproduisons ci-dessus a été aussitôt envoyé par les soins du bureau à M. de la Trémoïlle qui s'est empressé de répondre par la lettre suivante à cette communication.

17 février 1902

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Je viens vous prier de bien vouloir être mon interprète auprès des membres de l'Union Républicaine Démocratique de l'arrondissement de Sisteron, pour leur exprimer toute ma gratitude de m'avoir choisi pour défendre leur programme aux prochaines élections générales.

Dans notre pensée commune la République, seule forme de gouvernement qui convienne à une société démocratique comme la nôtre, doit être résolument réformatrice ; elle doit s'employer à réaliser toutes les améliorations susceptibles de rendre meilleur le sort des travailleurs, des moins favorisés de la fortune ; pour atteindre ce but il est nécessaire qu'elle fortifie l'initiative individuelle, qu'elle encourage l'esprit d'association et l'esprit de prévoyance ; elle ne saurait négliger non plus le développement des caisses consacrées à vos intérêts purement matériels, elle doit être en un mot l'instrument nécessaire du progrès incessant dans toutes les branches de l'activité humaine.

Je m'efforcerai donc d'obtenir la réalisation de ces réformes démocratiques si souvent promises, aussi souvent ajournées.

Je n'oublierai pas non plus que les intérêts particuliers de votre arrondissement sont depuis trop longtemps négligés et qu'à l'avenir, il importe qu'il obtienne une part plus équitable dans la répartition des bienfaits du progrès moderne.

Nous ne sommes pas de ceux qui prétendent faire de la République le gouvernement d'une coterie, le monopole de quelques uns ; mais comme nous voulons au contraire qu'elle soit le bien commun de tous les citoyens, nous demandons à tous ceux qui veulent que la République reste fidèle aux grandes traditions de la Révolution Française de s'unir à nous pour travailler ensemble à la prospérité de la France et de la République.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiment dévoués.

L. DE LA TRÉMOILLE

LE PONT DE L'ARCHIDIACRE

Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié qu'avec son impudent aplomb, M. Hubbard, dans sa tournée au profit de M. Gervais, lors des dernières élections u Conseil Général s'était vanté d'avoir retrouvé dans les archives une convention signée entre les Hautes et Basses-Alpes au sujet du pont de l'Archidiacre.

La vérité, c'est que cette convention qui remonte à 1885, croyons-nous portait la signature de M. Bucelle. C'est lui qui en avait pris l'initiative, c'est encore lui, qui, au Conseil Général a proposé la nomination d'une Commission interdépartementale pour règler définitivement cette affaire.

Par malheur, le Conseil Général désigna pour en faire partie M. Hubbard avec M. Bucelle. De par la faute de M. Hubbard, cette commission n'a pu encore se réunir. Jamais M. Hubbard, trop occupé par son métier de commis-voyageur en franc-maçonnerie n'a pu trouver le temps de se rendre sur place.

Pourtant samedi dernier, 15 courant, on pouvait espérer que M. Hubbard daignerait enfin monter à Venterol et conférer avec les conseillers généraux des Hautes-Alpes. M. Peytral, sénateur et deux de ses collègues étaient à Gap prêts à se transporter sur place. Une voiture était commandée. Au moment du départ, contre-ordre : M. Hubbard venait de télégraphier qui lui était impossible de faire le voyage.

Decidément, qu'il s'agisse du chemin de fer de Sisteron à Turin et des démarches qu'il comporte, qu'il s'agisse de ce malheureux pont de l'Archidiacre, M. Hubbard est toujours sorti.

Pourtant, samedi, il était par hasard à Sisteron. Il est vrai que le but de sa visite avait pour lui un intérêt trop personnel pour qu'il pût s'en laisser distraire par le souci de remplir la mission qui lui avait été confiée. Lui d'abord, lui avant tout ; quant à l'arrondissement, il s'en moque comme un poisson d'une pomme.

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Beaucoup de républicains honorent ce droit qui pour eux est une merveille ; j'en conviens et je me mets de la partie, parce que cela donne droit à tout citoyen de voter pour qui bon lui semble et selon ses opinions, à moins d'avoir été privé des droits civils par quelque jugement.

Seulement je sais que trop souvent on nous interdit d'user de ce droit qui est pourtant inscrit dans la loi. Je veux donner ici un exemple personnel.

En 1895, je fus choisi par le conseil municipal de la commune de Malijai à l'effet de remplir les fonctions de garde champêtre et je remplis mes fonctions pendant cinq ans d'une façon irréprochable nul ne peut le contester.

Aux élections générales du mois de mai 1901, un autre conseil municipal, que celui qui m'avait choisi fut élu et huit jours plus tard je recevais l'avis du nouveau maire de donner ma démission et qu'en cas contraire il saurait bien trouver un moyen pour me faire révoquer parce que, m'a t-il dit, vous n'avez pas voté pour nous Il aurait préféré avoir un singe d'Amérique pour garde champêtre que de me laisser, moi, dans mes humbles fonctions.

Voilà les droits de l'homme et du citoyen mis en pratique dans cette commune par de prétendus républicaine. Et combien ne voit-on pas de petits employés de toute catégorie le lendemain d'une élection recevoir pour cadeau un changement défavorable et quelque fois des révocations ; hé bien !

© VILLE DE SISTERON

à tous les points de vue, c'est toute la conclusion que l'on peut tirer aujourd'hui des droits de l'homme et du citoyen.

Aussi pour en finir avec toutes ces injustices je crierai bien fort : à bas les sectaires et leur chef ! A bas Hubbard !

COLLOMBON Célestin.

La Franc-Maçonnerie et l'Armée

M. Hubbard a beau mettre sur ses affiches : « capitaine de l'armée territoriale », chacun sait qu'il n'a jamais tenu une épée que de la main gauche. Chacun sait également que cet étrange officier voudrait la destruction de l'armée.

Les principes maçonniques lui en font une loi.

Déjà nous avons fait remarquer à nos lecteurs que M. Hubbard était inscrit au nombre des convives qui devaient fêter l'acquittement du professeur Hervé, de ce sans-patrie poursuivi pour avoir écrit cette phrase abominable : la place du drapeau est sur le fumier,

M. Hervé a réitéré ses attaques contre l'armée. Uu nouveau procès s est engagé. Parmi les témoins entendus se trouvait le V. . F.·. Ismaël Poulain, président de la Loge de Sens.

Dans sa déposition, il s'est exprimé ainsi :

Au nom de la Loge de Sens, dont je suis le Vénérable, je viens déclarer ici que la Loge se solidarise avec les accusés, qu'elle a contribué, par une souscription de tous ses membres, non seulement à l'impression du *Pioupiou* n. 1, mais encore à celle du *Pioupiou* n: 2, et que la Loge a des fonds de réserve pour l'apparition du *Pioupiou* n: 3.

Or, sait-on quel est le langage qu'approuvait ainsi le V.·. de la Loge de Sens ?

L'un des article du *Pioupiou* n: 2, déféré à la cour d'assisses de l'Yonne, contenait de véritables excitations à l'assassinat des officiers.

Il était ainsi libellé :

Visez, tuez sans pitié celui qui ordonnera le meurtre, quel qu'il soit, quel que soit le nombre de galons.

Ceux qui désirent la paix universelle doivent se débarrasser radicalement du nationalisme, du patriotisme, supprimer les nations.

Tel est le langage qu'approuvent les francs-maçons, ceux de Sens comme ceux de Saint-Auban.

L'École de Curbans

Dans notre dernier numéro nous disions que l'heure tardive à laquelle nous l'avions reçue nons empêchait d'insérer une seconde lettre de M. Ayasse, lettre accompagnée de pièces justificatives fort intéressantes.

Nous sommes heureux de placer aujourd'hui cette seconde lettre sous les yeux de nos lecteurs. Elle éclaire d'un jour singulier les raisons secrètes, inavouées, des agissements de l'administration et de M. Hubbard. Elle prouve que les intérêts généraux sont sacrifiés sans hésitation aux ntérêts particuliers.

Ne sommes-nous pas autorisés à dénoncer à l'indignation publique de tels procédés ? N'avons-nous pas le droit de dire et de répéter que M. Hubbard et ses amis ne connaissent que la politique alimentaire, celle de l'assiette au beurre, celle qui leur profite personnellement ?

Nous regrettons vivement que le défaut de place ne nous permette pas de publier la lettre qne M. Ayasse adressait le 14 septembre dernier à M. Métour. C'est un document de premier ordre et après lequel toute réplique est impossible.

Curbans le, 12 février 1902

Monsieur PRUNIÈRE

Par des circonstances indépendantes de ma volonté je ne vous ai fait hier qu'une lettre très courte. Je la complète en vous donnant la date et l'analyse des lettres de M. Métour qui ont en l'état une importance capitale.

1° Le 24 mai M. Gral, agent-voyer cantonal, écrivait au Maire de Curbans de nommer M. Métour architecte communal en remplacement de M. Marquetti; il indiquait les formalités à faire et prescrites par l'autorisation Ministérielle qui restait entre les mains de M. Métour. Le Maire s'y conforme immédiatement et ne peut obtenir aucun signe de vie de M. Métonr jusqu'à la visite du 4 Septembre que vous connaissez.

2· Le 10 Septembre M. Métour qui n'avait pas voulu le 4, visiter le local dont s'agit m'écrivait :

« J'ai en main les notes de M. Gral « pour les travaux d'aménagement de « l'Ecole de Curbans. Il me paraît bien « difficile de tirer parti de ce vieux « bâtiment, qui me semble d'ailleurs « dans de mauvaises conditions hygiéniques, et je préfère vous informer de « mes impressions que de m'occuper « d'un projet qu'il ne me paraît guère « possible de mettre au point ».

Le voyage grotesque du 4, allant pour visiter une maison et ne voulant pas la regarder, et la lettre du 10 m'éclairaient d'autant plus que je connaissais le travail de M. Gral très favorable au projet, c'est trop fort.

Je réclamai ensuite le travail fait par M. Gral et M. Métour me répondit le 7 Décembre 1901 :

« J'ai l'honneur de vous informer que « les renseignements fournis par M. « Gral concernant l'immeuble que vous « voulez aménager consistaient en croquis que je n ai pas conservés »

Enfin après une dernière lettre un peu menaçante de ma part, M. Métour m'a envoyé les croquis de M. Gral. Ce n'est pas pour des voyages faits à Curbans sur ma demande que M. Gral fut payé 24 f. mais bien pour obéir à M. Marquetti qui le laissa sur les lieux pour faire le relevé de la maison.

Ce voyage grotesque fait par un Député et un Ingénieur venus pour visiter des lieux qu'ils ne veulent pas voir quand ils y sont, paraît émaner de gens complétement desiquilibrés, ce qui paraît peu croyable de la part de tels personnages. Il doit y avoir une autre raison que la folie et voici ce qu'on dit publiquement à Curbans : M. Prève, ancien Maire, Conseiller d'Arrrondissement, suppléant de la Justice de Paix, était propriétaire de la maison louée à la Commune pour l'école des filles. M. Prève recevait les affiches de M. Hubbard et les collait lui-même; M. Hubbard le considère comme son soutien énergique. Il faut donc empêcher la création d'une école qui nuit aux intérêts de M. Prève, et en même temps récuser ce Maire qui n'aime pas les chinoiseries, l'empêcher de faire quelque bien qui pourrait augmenter sa popularité.

Je termine en disant à M. Métour sans violence et après avoir bien pesé mes paroles dont je prends la responsabilité :

Il est triste qu'un homme bien élevé, occupant une haute situation se fasse brutal et grossier pour plaire à M. Hubbard et humilier un pauvre vieux Magistrat. Il est triste que M. Métour abandonne pour le même motif des intérêts qui devraient lui être sacrés.

Recevez, Monsieur Prunière, l'assurance de mes sentiments dévoués.

AYASSE.

La réponse de M. Ayasse à la lettre de M. Métour nous a une valu seconde lettre de ce dernier. Comme la première, nous l'avons communiquée à M. Ayasse qui vieut de nous adresser les observations suivantes.

Nos lecteurs ont sous les yeux toutes les pièces de cet incident. Ils penseront sans doute comme nousle disons plus haut que l'administration s'inspire trop souvent des intérêts électoraux plutôt que des intérêts réels des populations.

Sisteron le 17 février 1902

Monsieur le Directeur,

En réponse à la communication que j'ai eu l'honneur de vous faire concernant l'école de Curbans, M. Ayasse et un de ses conseillers affirment que pour 12.000 francs, il y avait à peine de quoi monter les matériaux.

C'est de l'exagération.

J'ai dressé un projet complet de groupe scolaire comprenant 2 classes de 36 mètres carrés chacune avec logements de maîtres et, y compris des déblais assez importants pour préparation du sol ainsi qu'une somme de 1000 francs pour imprévus, la dépense totale est de 12.000 francs.

La construction sera évidemment très simple, mais elle sera propre, saine et commode, trois conditions qui ne seront point remplies, à mon avis, par l'approbation de l'immeuble que j'ai visité.

Je regrette de n'avoir pu me rallier à l'opinion de M. Ayasse, nous avons en matière d'hygiène des idées trop différentes pour que l'accord puisse se faire ; je regrette encore plus d'avoir dû répondre aux attaques dont j'ai été l'objet, mais il importait de démontrer que, dans toutc cette affaire, j'ai été uniquement guidé par le désir de remplir consciencieusement le mandat qu'on m'avait confié.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées.

Métour.

Réponse ouverte

Monsieur l'Ingénieur. Je n'insisterai pas beaucoup sur la première partiede votre lettre. Je ne voudrais pas vous contredire. Lorsque vous êtes arrivé à Sisteron M. Marqeutti avait les délibérations prises par le Conseil Municipal relativement aux deux affaires qu'il étudiait conjointement. Lorsque vous êtes arrivé s'il n'y avait pas un seul des projets de prêt les deux ne devaient pas être bien séparés puisqu'on devait prendre sur un angle du chemin à construire un emplacement pour la cour de récréation.

M. Gral a demandé les modifidations motivées par votre arrivée, et il n'est pas possible qu'il ait agi sans vos ordres. C'est à la fin mai qu'il vous a remis les croquis que vous devez avoir placés dans le dossier. Vous vous en servez le 10 7bre. pour dire que le local acheté sous les auspices d'hommes capables qui aprés études sérieuses l'avaient trouvé suceptible de faire face aux exigences pédagogiques; vous M. l'Ingénieur, sans l'avoir vu vous trouvez qu'il n'est pas acceptable. Lorsqu'on vous demande les croquis sur lesquels vous vous êtes basé vous dites que vous ne les avez pas conservés et enfin ils vous tombent sous la main et vous trouvez qu'il est juste de les rendre à la commune qui les a payés ; n'insistons pas

Je passe à la seconde partie ; Ma lettre du 15 7bre était agressive et n'ayant pas pris des engagements vous renoncez à cette étude pour n'avoir pas de relations désagréables ; c'était mon droit ne faisant du tort à personne.

Vous n'aviez pas accepté : est-ce bien sûr ? au nom de qui M. Gral avait-il demandé des modifications pour que vous soyez chargé du travail ? N'avez-vous pas été nommé architecte ? avez-vous refusé ? N'avez-vous pas reçu des lettres de M. Ayasse en février et juillet pour vous prier de ne pas négliger ce travail qui avait été promis pour la session d'août ? avez-vous répondu ? M. Ayasse, n'aurait-il pas été correct en vous écrivant ? Dans ce cas vous seriez bien aimable de le dire et des excuses vous seraient faites. S'il n'y a pas de motif pareil, pourriez-vous faire connaitre quel est le vrai motif qui vous a empêche de vous occuper de ces projets ? Pourriez-vous dire enfin pourquoi lorsque vous êtes venu à Curban le 4 7bre vous avez pris l'attitude que vous connaissez et que vous ne contestez pas ? Pourriez-vous me dire aussi pourquoi, lorsque vous êtes arrivé à ma campagne et alors que M. Hubbard m'a dit: Je vous présente M. L'Ingénieur » pourquoi vous n'avez pas voulu rendre un petit salut militaire pendant que je vous présentais mes salutations avec mon chapeau à la hauteur de mon genou ? et cependant si vous connaissez le décret de Messidor vous devez savoir quel était votre devoir. Pourquoi sur la place de Curbans lorsque je vous ai demandé où en était l'étude du projet de rectification du chemin de St Pierre vous vous êtes adressé à M. Hubbard en lui disant l'étude à été faite. si le projet n'est pas exécuté, c'est par ce que le Département n'a pas d'argent ; vous le saviez bien que cette étude n'avait pas été faite et alors, pourquoi avez-vous dit sur la place de Curbans le contraire ? Il doit y avoir un pourquoi : faites le connaitre ; Vous ne pouvez pas dire que vous l'ignoriez, quel certificat vous donneriez de votre activité et de votre capacité ! un Ingénieur qui ignore les études faites dans son bureau !

Je reçois à l'instant communication de de votre lettre pateline à M. Le Directeur du journal. Je serai bref ; vous saviez que le projet que vous aviez entre les mains avait été fait sous l'inspiration de M. l'Inspecteur primaire de Sisteron. Je suis certain qu'il vous en a entrenu parce qu'il m'avait promis de le faire. Vous le savez que dans ces constructions l'Administration académique à la haute main et la haute direction ; pourquoi séquestrer le projet fait sous ses auspices sans lui en parler ? Si vous aviez demandé l'avis de M. l'Inspecteur il vous aurait répondu ce qu'il m'a répondu à moi-même en présence de MM. le Sous-Préfet, les Ingénieurs et les Conseillers Municipaux qu'on ne pouvait pas construire un groupe scolaire à moins de 28,000 francs (notez que Curbans est sur rocher, que les transports sont couteux) vous lui auriez alors présenté votre projet,

Pourquoi ne m'en avez-vous pas dit un mot à moi-même le 4 Septembre ? Vous m'avez bien adressé une fois la parole en me disant : Hé bien que voulez-vous ! d'un ton inimitable de hauteur et d'impolitesse. Vous aviez déjà le pressentiment de ma lettre du 14 Septembre, malheureuse lettre qui est cause que vous avez mis dans le sac au mois de mai précédent tous les projets demandés par cette commune y compris les croquis de M. Gral que vous disiez n'avoir pas conservés et que vous avez enfin rendus le 10 février en comprenant qu'on allait vous intenter une action judiciaire. Vous êtes plus fort que loup de la fable. Il avait l'agneau à quelques pas sous lui et vous, Monsieur l'Ingénieur, vous sacrifiez tout trois ou quatre mois à l'avance à cause d'une lettre qui naitra le 4 Septembre. Quand on me commmuniquera d'autres lettres si patelines et d'une si noire perfidie je n'y répondrai plus ; je vais m'occuper de l'historique de ces projets et de la grande campagne de Curbans; et après son impression je l'enverrai non seulement au Ministre des travaux publics mais aux Ministres de l'Instruction publique et de l'Intérieur ainsi qu'aux Conseillers Généraux du Département.

Recevez mes salutations que vous refuserez certainement comme à Curbans.

AYASSE.

Hubbard défendu par lui-même

Hubbard a profité de son passage à Marseille pour rédiger dans le *Petit Provençal* des notes fort élogieuses pour lui, et qui n'ont que le défaut d'être absolument erronées.

C'est ainsi qu'il se traite pompeusement de *patriote*.

Allons M. Hubbard faites-vons donc partie de la *Ligue des Patriotes* ? tout comme Déroulède, alors !

Il faut bien n'est-ce pas ? essayer de pêcher des électeurs à droite comme à gauche ?

Oh ! il n'est pas difficile M. Hubbard.

N'a-t-il pas à Sisteron même autorisé, dernièrement, un fonctionnaire à mettre ses enfants chez les congréganistes ?

Morale : Il y aura toujours des privilégiés. ..et des fumistes.

X...

LA CORRUPTION ÉLECTORALE

Rien ne nons semble plus moral que de réprimer la corruption électorale. Se faire souscrire un billet remboursable par un vote nous paraît un procédé odieux qui doit être sévèrement puni.

Mais, sous prétexte de corruption électorale, va-t-on empêcher un candidat ou ses amis de semer le bien autour d'eux, de répondre aux demandes de secours qui leur sont adressées ? Peut-on accuser ce candidat de chercher à corrompre les électeurs lorsqu'il s'occupe seulement des besoins des malheureux sans s'inquiéter de leurs opinions politiques ?

Non seulement, M. Hubbard ne soulage aucune misère dans l'arrondissement, mais encore il voudrait empêcher l'exercice de la charité. Il juge les autres d'après lui-même ; il sait comment et pourquoi il distribuait jadis l'argent du général Mac-Adaras et se figure que les autres obéissent aux mêmes sentiments qui inspiraient alors sa conduite.

Mais ne fait-il pas, lui, de la corruption electorale la plus éhontée lorsqu'il promet places et avancements à qui lui donnera son suffrage ? Cette corruption, il la pratique sans vergogne au détriment des contribuable qui, en fin de compte, paient les faveurs qu'il fait accorder.

N'est-ce pas de la corruption électorale au premier chef que cette opposition à telle ou telle nomination parce que le futur titulaire de l'emploi était un de ses adversaires déclarés ?

N'est-ce pas encore de la corruption électorale que cette pression sur les fonctionnaires et leurs familles ? Nous pourrions citer des fonctionnaires menacés d'être frappés parce qu'un de leurs parents, électeur indépendant, se prononçait ouvertement contre M. Hubbard. Ce n'est pas seulement leur soumission aveugle qui est exigée, mais encore celle de tous ceux qui les touchent de près ou de loin.

Le pays en a assez de cette abominable tyrannie. L'arrondissement de Sisteron où elle pèse plus lourdementpeut-être que nulle part ailleurs secouera bientôt le joug détesté que l'on cherche à lui imposer de force.

Il sait de quel côté se trouve le véritable corrupteur. Pour lui, le corrupteur, c'est le député qui abuse du mandat obtenu par surprise pour entraver la liberté du vote.

© VILLE DE SISTERON

Une seule et unique Représentation

Le député balladeur, le sieur Hubbard est arrivé à Sisteron samedi dernier à 3 heures. Il en repartait le Dimanche après-midi, donnait en passant une représentation-programme à Peipin, et filait à Marseille.

Il a profité de son passage pour prendre à l'Hôtel Chauvin, la chemise de nuit qu'il y avait laissée. Craint-il donc que les électeurs de Sisteron se hâtent tellemenl de lui faire prendre le train du départ en mai prochain, qu'il n'ait pas le temps de s'occuper de son linge sale ?

D'aucuns prétendent l'avoir revu depuis : mais le signalement manque d'exactitude, son nez aurait, dit-on, considérablement allongé..... et puis les belles barbes pleuvent sur l'arrondissement depuis quelque temps il peut bien y avoir confusion.

Quoiqu'il en soit samedi, il était annoncé à son de trompe que le député provisoire de Sisteron donnerait au local du « Comité panaché » *une réunion privée.*

M. Hubbard n'aurait donc pas dans les gendarmes de Sisteron la même confiance que dans ceux de la Motte ?

A en croire le *Petit Provençal* dont le correspondant de passage est bien mal renseigné, et bien porté à l'exagération, il y aurait eu foule à cette réunion.

Hélas ! le beau Gustave n'a pas eu salle comble cette fois-ci. Une soixantaine de radico-fumistes seuls avaient répondu à l'appel.

Hubbard, qui, suivant l'expression du *Républicain des Alpes* fait peu de bruit et beaucoup de besogne (???!!!) n'en finissait plus d'enumérér ce qu'il voulait faire et ce qu'il n'a pas fait.

Un malheureux républicain s'étant avisé de lui réclamer la prime à la sériciculture, il s'est trouvé là un vieux cacique autrefois tout puissant, et qui voudrait bien redevenir grand maître à Sisteron comme il l'est à St-Auban, pour lancer cette vigoureuse apostrophe :

« Ne répondez pas, citoyen Hubbard ! F.....ichons cet interrupteur dehors ! »

. . . . Ce qui fut fait ! !

Voilà un sûr moyen d'avoir raison et d'éviter les questions scabreuses. Liberté ! Liberté cherie !

Bref, après maintes digressions sur l'organisation, les défections, après un rapport peu rassurant sur la situation politique, on s'est occupé de changer le nom du journal, qui doit sous peu s'imprimer place de la Mairie.

Le nom de *Petit Lapin* pouvant prêter à de regrettables confusions et allusions a été changé contre un titre plus pompeux.

Ce sera dorénavant,

" **Le Panaché** "

organe des fumistes de l'arrondissement, qui soutiendra la candidature Hubbard.

Nous souhaitons à notre nouveau confrére longue vie et prospérité.

X.

LA FETE DE LA BEAUME

Pour fêter l'anniversaire de la proclamation de la deuxième République, une commission a décidé de placer un *arbre de la liberté* **à la Beaume demain 23 février.**

La discipline républicaine nous commande d'oublier devant cette manifestation toute question de parti.

Nous invitons nos amis à s'y rendre en grand nombre de façon a rehausser l'éclat de cette fête patriotique et républicaine.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

Peipin

La population de uotre commune a été trés étonnée en lisant dans le *Petit Provençal* de dimanche dernier, l'article suivant :

On nous écrit de Tarascon ;

Ce matin on a trouvé, pendu dans un magasin du 11e régiment de dragons, le nommé Guigues Mathieu-François, cavalier à ce régiment. Ce malheureux, qui n'était âgé que de 23 ans, venait d'être réformé et devait être renvoyé dans ses foyers.

Guigues qui était originaire de Peipin (Basses-Alpes). a laissé une lettre dans laquelle il prétend qu'ayant été réformé sans pension, ses parents ne voudraient pas le recevoir et qu'il préférait en finir avec la vie.

Les obsèques de ce malheureux auront lieu aujourd'hui.

Nous sommes trés étonnés que le correspondant de Tarascon du *Petit Provençal* lance des assertions pareilles, sans être complétement renseigné.

C'est le chagrin de se voir estropié qui a déterminé le jeune Guigues à mettre fin à ses jours. Nous avons communication d'une lettre de ce malheureux jeune homme, dont la famille est réduite au désespoir, que nous nous faisons un devoir de publier et qui rétablira les faits en leur véritable point :

Chers Parents,

Je regrette d'être obligé d'en finir comme cela, je regrette de vous faire de la peine, mais je préfère en finir que de pas rester libre.

J'aurais bien voulu vous embrasser avant de partir mais je n'ai pu supporter mon malheur.

Je n'aurais jamais pu me faire réformer avec pension, ce n'est pas en service commandé que j'ai reçu le coup de pied.

Je ne verrai plus Marthe ni vous autres, cela me fait beaucoup de peine.

Je finis ma lettre, il me semble que j'allais vous parler plus longuement mais mes idées se brouillent et je finis en vous disant votre fils qui vous aime tous beaucoup.

SISTERON

Classe 1901. — Les jeunes gens faisant partie de la classe 1901, sont invités à assister à la réunion qui aura lieu dimanche soir, 23 courant à 8 heures et demi, au café Siard.

Cercle Républicain de l'Avenir. — Dimanche 23 février et lundi 24, grandes fêtes en l'honneur de l'anniversaire de la proclamation de la République de 1848.

Tous les sociétaires et leurs familles sont invités à venir s'égayer dimanche dans la salle de la rue de la Mission. Concert à 9 heures puis bal.

Trouvé dans notre courrier

Hubbard
Député de hasard
Prépare son départ
Ce n'est rien qu'un bavard
Qui ne fait pas payer les primes en retard

* * *

Rendez si vous pouvez ce qu'on doit à [César
Mais ne votez jamais pour ce farceur [d'Hubbard

ÉTAT-CIVIL
du 7 au 21 février.

AISSANCES

Chambefort Edmond Joannes ; Pons gustave Léopold.

MARIAGE

NEANT

DÉCÉS

Bontoux, Marie, Justine 50 ans.

Savon du Congo

Cet exquis savon en vaut quatre :
Si vous en usez tous les jours,
Votre peau restera toujours,
Ferme et blanche comme l'albâtre.

Docteur S. au parfumeur V. Vaissier

Au Tonkin ! — Villeneuve-sur (Lot-et-Gar) le 13 mars 1901. Je vous autorise avec plaisir à faire savoir que souffrant de fièvres contractées pendant mon séjour au Tonkin et atteint en outre de gastrite, j'ai enployé vos Pilules Suisses. Elles ont beaucoup amélioré ma santé. RIOM, peintre (Sig. lég.)

MAUX DE TÊTE.

L'ÉMULSION SCOTT

ramena les forces

et fit cesser les maux de tête.

Très commun, et bien qu'il n'inspire aucune pitié, le mal de tête n'en est pas moins des plus douloureux. Les maux de tête rendent la vie insuportable ; mais ils peuvent être guéris et voici comment :

Troyes, 16 Septembre 1900.

Messieurs. j'étais depuis longtemps déjà dans un état d'anémie trés prononcé. souffrant de continuels maux de tête ; mangeant à reine, je m'affaiblissais de jour en jour. J'eus la chance cependant de voir une personne amie guérie de la même affection que

Mme ROBERT

la mienne, par votre l'Emulsion Scott. Je fis alors immédiatement usage de votre préparation, et m'en félicite, car bientôt je retrouvais l'appétit : graduellement les forces me revinrent les maux de tête disparurent et je suis complétement guérie grâce à votre bonne Emulsion Scott. Mme Robert rue de la Moline

La bonne chance de Mme Robert peut sans difficulté être partagée par ceux affigés des mêmes malaises qu'elle ; il n'ont pour cela qu'à se procurer l'Emulsion Scott. Cette dame et son amie furent guéries non par des imitations ou substitutions, mais par Emulsion Scott. Les maux de tête provenant de l'anèmie cèdent toujours à l'Emulsion Scott et rarement à autre chose, Ne vous exposez donc pas à avoir encore des maux de tête en essayant d'autres remèdes. L'Emulsion Scott vous guérira.

Ne prenez pas de l'huile de foie de morue ordinaire croyant en obtenir les mêmes résultats qu'avec l'Emulsion Scott. Celle-ci tout en conservant les propriétés curatives de l'huile de foie de morue, n'en a ni le goût ni l'odeur désagréables : de plus, l'Emulsion Scott renferme deux éléments de grande valeur qu'on les hypophosphites de chaux et de soude reconstituants des os et des tissus ; le tout mélangé avec la plus grande perfection, ce qui fait de l'Emulsion Scott un remède de famille de premier ordre

L'Emulsion Scott est vendue non en litres, mais en flacons. Méfiez-vous des immitations : n'acceptez aucun flacon qui vous serait présenté, et ne porterait pas sur l'envellope couleur saumon, la marque de l'homme chargé d'une grosse morue. Echantillon sera expédié, franco contre 0,50 de timbres adressés à Delouche et Cie, ph, 2pl, Vendome Paris,

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

BANDAGES SANS RESSORTS, brevetés s.g.d.g.

Cette infirmité réputée incurable est guèrie par la nouvelle méthode GLASER. Cette méthode consiste en une ceinture sans ressort d'acier. Dés l'application de cette ceinture, le malade commence une vie nouvelle ; en effet, sa hernie étant fermement maintenue sans souffrance, il vague à ses occupations comme s'il n'avait rien, souvent il se demande s'il n'a pas oubliè de mettre son bandage tellement il est à l'aise.

Cet appareil se porte même la nuit, de là son efficacité et bientôt la hernie disparait.

M. J GLASER, spécialiste herniaire à Hèricourt (Haute Saône) est l'inventeur de cette merveilleuse ceinture avec laquelle il a obtenu de nombreuse guérisons. Voici une lettre authentique d'une personne guérie.

Je soussigné dèclare que ma femme était atteinte depuis deux ans d'une hernie, qu'elle était arrivée à un point de ne plus pouvoir marcher elle c'est dècidée à aller voir M. Glaser, je certifie qu'elle s'est servi des modêles de ses bandages depuis quinze mois et qu'elle est complétement guérie.

Je me joins à ma femme pour bien le remecier.

Fait à Chateaurenard (Loiret) le 8 juin 1901

MILLET charron

Nous dirons simplement aux personnes atteintes de hernies qu'il faut s'incliner devant l'évidence et s'il y a encore des incrédules malgr les preuves en mains, tant pis pour ces derniers, il n'ont qu'à souffrir durant leur vie. Nous engageons toutes les personnes atteintes de hernies d'aller en masse et en toute confiance consulter Monsieur Glaser à Manosque le 13 mars hotel Pascal. à Digne le 14. hotel du commerce ; à Sisteron le 15 hotel Vassail.

Demander le traité de la hernie à M. J. Glaser à Héricourt (Haute-Saône)

Bière de Saint-Robert

Veuve Poulat et Via GRENOBLE

Spécialité de bières brune et blondes

FREDERIC LATIL

ETUDE
de Me Gaston BEINET
Avocat-Avoué
Sisteron (Basses-Alpes),

VENTE
de Succession Bénéficiaire

Il sera procédé le Mardi dix-huit Mars mil neuf cent deux à deux heures du soir à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron devant M. Girard, juge commissaire, au palais de Justice à Sisteron à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la Commune de Chateaufort canton de La Motte du Caire arrondissement de Sisteron (B-A.).

Ces immeubles dépendent de la succession du sieur Aubert Frédéric en son vivant propriétaire domicilié et demeurant à Chateaufort. La vente en a été ordonnée par le Tribunal.

PREMIER LOT

Bois taillis, vigne et vague terroir de Chateaufort quartier de l'Adroit du Buisson sous les numéros 156, 188, 189, 190, 191 de la section B, du plan confrontant du levant Jaume, du nord Colomb, du couchant Eysseric et Brémond, du sud vallon d'une contenance de un hectare quatorze ares quatre-vingt-dix centiares.

Mise à prix : Vingt francs.

ci . . . . . 20 fr.

DEUXIEME LOT

Labour, bois taillis vague et bruyère, maison d'habitation avec cour et aire terroir de Châteaufort quartier de Badouche sous les numéros 594, 595, 596, 597, 598, 600p. 601, 602 603, 604, 605, 606, 607 section C, confrontant du levant rase, du nord chemin du couchant Jaume, Eysséric et autres, du sud Jaume, d'une contenance de huit hectares soixante-onze ares soixante-trois centiares.

Mise à prix : Cent cinquante fr.

ci . . . . . 150 fr.

TROISIEME LOT

Labour et pré terroir de Châteaufort quartier de Colomp numéros 639, 640, 641 section C, confrontant du nord et du couchant chemin, du levant et du sud Jaume et Brémond d'une contenance de vingt-huit ares vingt centiares.

Mise à prix : Dix francs.

ci . . . . . 10 fr.

QUATRIEME LOT

Bois taillis labour et vague quartier les Bouisses terroir de Châteaufort sous les numéros 680 p, 681 p, 682 section C, confrontant du levant et du nord Jaume, du couchant Eysseric, du sud ravin, d'une contenance de un hectare vingt-six ares trente centiares.

Mise à prix : Vingt francs.

ci . . . . . 20 fr

La vente est poursuivie à la requête de Aubert Désiré, propriétaire domicilié et demeurant à Châteaufort et des autres héritiers du sieur Aubert Frédéric agissant tous en qualité d'héritiers bénéficiaires ayant tous pour avoué Me Gaston Beinet.

Elle aura lieu aux clausées et conditions du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Sisteron.

Sisteron le 19 février 1902

L'avoué poursuivant la Vente

Gaston BEINET.

Enregistré à Sisteron le 19 février 1902 fo. 90 C. 22 Reçu 1 fr. 88 cent décimes compris

signé : GIMEL

Sisteron. — Imprimerie Aug. TURIN

Le Gérant L. QUEYREL

© VILLE DE SISTERON

SISTERON SISTERON

BELLE JARDINIÈRE

FÊTE DE LA NOËL & DU 1er DE L'AN

A l'occasion des Fêtes de la NOEL et du Premier Jour de l'AN, la Maison de la BELLE JARDINIERE, offre à sa nombreuse clientèle, un choix immense d'Articles pour étrennes **utiles**, avec un rabais de **25 à 40** 0[0. Ces articles de premier choix ont été achetés et seront vendus **à** des conditions de bas prix pouvant **satisfaire** les clientes les plus difficiles.

Ces **marchandises** composées de FOURRURES, JAQUETTES, COLLETS, PELISSES, ECHARPES et COLLETS pyrénées, PLAIDS, TARTANS et HOMESPUM, JAQUETTE, MANTEAUX, PELISSES pour fillettes et enfants (Spécialité de ganterie et corsets)

ARTICLES BONNETTERIE, TROUSSEAUX et LAYETTES PARURES divisées par une ou plusieurs pièces composées de CHEMISES, CAMISOLES, PANTALONS et JUPONS., femmes.

Un Choix Considérable de Mouchoirs de tous Genres et de toutes Qualités
en Boîtes ou en Pièces — Spécialité pour Cadeaux Etrennes

GRAND ET NOUVEAU CHOIX
DE CRAVATES, FOULARDS, ECHARPES, ET POCHETTES SOIE

Une visite dans le Magasin, s'impose afin de se rendre compte des prix, de la fraîcheur et de la beauté de ces Marchandises.

Un Superbe Calendrier-Pochette sera offert à tout acheteur

A LA BELLE JARDINIERE A SISTERON

SOCTE ANONYME DE LA Gde DISTILLie — **E. CUSENIER Fils Aîné & Cie** — CAPITAL SOCIAL 10.000.000 Frs.

LA PLUS GRANDE DISTILLERIE DU MONDE — 15 USINES ET Cs FRANCE, ETRANGER

FINE CHAMPe DE LA COURONNE — MARQUE V.H.O

PEACH BRANDY — PRUNELLE — KUMMEL — MERISETTE — PEPPERMINT — LA MAZARINE — CURAÇAO EXTRA SEC — QUINQUINA CUSENIER LE SEUL VRAI

LIQUEURS A BASE DE FINE CHAMPAGNE

CUSENIER

APÉRITIFS SUPÉRIEURS HYGIÉNIQUES

ABSINTHE BLANCHE — VERMOUTH QUINQ.na — TONIQUE BITTER — AMER CUSENIER — ABSINTHE HYGIÉNIQUE

PARIS. 226 Boulevd Voltaire 226. PARIS

Demandez
ALCOOL DE MENTHE AMÉRICAINE
le plus parfumé

DÉPOT : Droguerie TURIN, place de l'Horloge

Agents-Acheteurs sérieux sont demandés pour VENDRE les Célèbres et Parfaites Machines à Coudre

DAVIS

DEMANDER PRIX et CONDITIONS : 48, Boulevard Sébastopol, Paris.
MAISON ELIAS HOWE, fondée en 1863. — L. ANDRÉ & Cie.

---

l'Art de gagner de l'Argent à la Bourse Envoi gratis, GAILLARD, 5, rue Feydeau, PARIS

LA PFAFF et la MÉRIDIONALE
Machines à Coudre perfectionnées

MAISON CHAURAND
Fondée en 1838. — **DIGNE** (*Basses-Alpes*)

30 MOIS DE CRÉDIT
Prix modérés — Escompte au comptant
UN MOIS A L'ESSAI — GARANTIES CINQ ANS SUR FACTURE

Maison de Confiance

Avant d'acheter une machine à coudre, demander le catalogue — Envoi-franco

---

GRANDE COLLECTION DE VIGNES HYBRIDES
Producteurs directs absolument indemnes de maladies Chyrptogamiques

Boutures et Racinés, authenticité et fraîcheur garanties. Suppression du Greffage, du Souffrage et des Sulfatages. Récolte très abondante et assurée. Vin excellent pouvant rivaliser avec nos meilleurs vin de pays.

AUXERROIS × RUPESTRIS (Pardes-Lacoste)
ALICANTE × RUPESTRIS Terras N° 20.
SEIBEL Nos 1, 14, 38, 41, 128, 200.
COUDERCS Nos 3907, J. 201, J. 503, 28/112.
— Nos 132/11, etblanc 199/88.

Collection ayant obtenu le 1er prix et une médaille de bronze au dernier Comice Agricole de Forcalquier.

PRIX MODÉRÉS

Laurent REDORTIER, Propriétaire-Viticulteur à MANOSQUE (B.-Alpes)

PÉPINIÈRE MODERNE

Delphin TOURNIAIRE

PROPRIETAIRE-VITICULTEUR
à VALBELLE par SISTERON (Basses-Alpes)

La plus vaste du Département ayant obtenu diverses récompenses aux Expositions Agricoles de la région.

Suppression du Greffage par les Hybrides producteurs directs, tels que :
ALICANTE RUPESTRIS (Terras N° 20) SEIBEL. Nos 1, 14, 38, etc, etc.
AUXERROIS RUPESTRIS (Pardes-Lacoste) et de COUDERS, etc., etc.

Fraîcheur et hautenticité garanties par le remplacement des manquants l'année suivante à mes frais ;

PLANTS GREFFÉS SOUDÉS

Greffés sur RIPARIA, SOLONIS, JACQUEZ, RIPARIA RUPESTRIS, RIPARIA GLOIRE, RUPESTRIS MONTICOLA ou du LOT. 1er choix **70** fr. le mille ; Second choix **40** fr., ces prix s'entendent pour toutes les variétés de cuve blancs et noirs.

PLANTS RACINÉS

RUPESTRIS MONTICOLA, RIPARIA GLOIRE et ordinaire, SOLONIS, JACQUEZ, OTHELLO, ERBEMONT, RUPESTRIS GANZIN, RIPARIA RUPESTRIS 101, 14 et 3306, 3309. Arrachés et emballés rendus franco de port jusqu'en gare de Sisteron **16** fr le mille ; pour les personnes qui désirent se les arracher elles-mêmes **12** francs le mille.

BOUTURES de toutes ces variétés bien talonées de 0.50 de longueur **6** fr. le mille ; (Les producteurs hybrides) **15** fr. le mille, ces derniers peuvent être plantées sans passer par la pépinière ayant 0.006 de diamètre au petit bout. — PRIX MODERES.

L'ART de GAGNER de l'ARGENT à la BOURSE
25 Ans de Succes. — Indispensable aux personnes qui désirent spéculer. a valu à l'auteur les félicitations des financiers les plus distingués.
Envoi gratis : GAILLARD, 4, Rue de la Bourse, 4, Paris

LA MODE NATIONALE
Paraissant le samedi
TROIS PAGES DE GRAVURES EN COULEURS
est le seul journal de modes donnant GRATUITEMENT chaque semaine :
UN PATRON DÉCOUPÉ
Grandeur naturelle
mensuellement :
UNE GRAVURE EN COULEURS
avec texte sur papier de luxe.
EN VENTE PARTOUT **10** cent. le numéro

Pilules Purgatives
H. BOSREDON d'ORLÉANS

Beaucoup de personnes ont retrouvé et conservé leur santé par l'usage de ces **Pilules purgatives** végétales, rafraîchissantes, depuis longtemps connues. Elles purgent sans interrompre les occupations, dissipent la Constipation, les maux de tête (migraines), les embarras de l'estomac (étourdissements, manque d'appétit), du foie et des intestins ; elles peuvent être à la fois un purgatif complet ou un simple laxatif, et chassent l'excès de bile et des glaires. Très faciles à prendre, elles sont certainement les plus efficaces.

Evitez les Contrefaçons.
Le nom H. BOSREDON est gravé sur chaque Pilule.
PRIX : BOITE, 3f50 ; 1/2 BOITE, 2f.
Envoi franco contre mandat ou timb.-poste adressés au Dépôt général Codex 60 F.
GIGON, Pharmacien, 7, rue Coq Héron, **PARIS**
(ci-devant 25, rue Coquillière)
SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES
Et à Orléans : H. Bosredon, dépositaire unique.

SISTERON-JOURNAL
EST EN VENTE
MARSEILLE chez Monsieur GRA Cours Belzunce.
à AIX chez M. César MARTINET Cours Mirabeau
à TOULON, Chez Mme CASSARINI Kiosque Place D'ARME

INNOVATIONS de LA MODE NATIONALE
Dessins décalquables GRATUITS
Tom Tit

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON